



LE FIGARO MAGAZINE

N°23806
Page(s) : 65
Journaliste : J.C

COMMENT GAGNER 20 % PAR AN EN INVESTISSANT OUTRE-MER ?

Placer son argent au soleil peut aussi rapporter gros. C'est le cas de l'avantage fiscal Girardin industriel. Ce dispositif, qui aide les entreprises ultramarines à acheter du matériel productif – machines-outils, véhicules utilitaires... –, offre aux contribuables de généreuses économies d'impôts, de 110 à 120 % du montant investi sur un an. Au bout d'un an, l'investisseur perçoit donc plus que sa mise initiale. Pourquoi un tel avantage ? À cause de la distance, les entreprises installées outre-mer payent leur matériel 20 à 30 % plus cher. « Ce mécanisme vise à compenser ces dépenses supplémentaires, afin que ces sociétés ne soient pas pénalisées par leur éloignement », explique Jérôme Devaud, directeur général délégué d'Inter Invest, spécialiste du Girardin. La réussite de l'opération dépend principalement de la qualité de l'opérateur et de sa présence sur le terrain. En effet, le risque ne dépend pas de la qualité du matériel acheté mais de la bonne utilisation des fonds. Le matériel doit être loué au moins cinq ans, pour ne pas risquer une requalification. Et le fisc veille au grain. Pour souscrire, mieux vaut éviter le rush de décembre pour défiscaliser. « Les camions pelleuses ne sont pas illimités outre-mer », souligne Mélanie Kabla-Tapia, directrice commerciale d'Ecofip, autre spécialiste du Girardin.

J. C.



ECOFIP à votre écoute !

☎ 01 53 04 90 53
✉ partenaires@ecofip.com
🌐 www.ecofip.com

